



177 km autour d'une
des plus belles baies
du monde !

Définition de l'AUDAX

La formule de l'Audax se définit comme une épreuve de régularité et d'endurance, à allure imposée conduite et contrôlée par des responsables expérimentés qui sont chargés de respecter ou de faire respecter cette allure. Celle-ci, entre deux contrôles, est de 20, 22.5 ou 25 km/h selon le profil du parcours (moyenne horaire annoncée à l'avance) pour les **cyclistes** ; de 6 à 6.5 km/h pour les **marcheurs** ; d'un minimum de 1.714 km/h pour les **nageurs** ; de 7 km/h pour les **rameurs** et d'environ 9 km/h pour les **skieurs de fond**

Un peu d'histoire

Le 12 juin 1897, 12 cyclistes italiens tentaient à vélo le raid Rome – Naples, 230 km, entre le lever et le coucher du soleil. 9 réussirent, leur tentative fut qualifiée d'audacieuse, « Audax », traduction latine du qualificatif audacieux. Ceci donna lieu à de nombreuses sorties en groupe et à la naissance du cyclotourisme. En 1904, Henri Desgrange, déjà père du Tour de France, séduit par cette formule et voulant relancer le grand tourisme sportif à bicyclette, importe ce type de randonnée en groupe en France et crée les « Audax français ». En 1904, le 3 avril a lieu le 1^{er} brevet de 200km cycliste, **puis le 26 juin de la même année, celui de 100 km marche.**

Règles des brevets Audax pédestres

Définitions

Les brevets Audax pédestres sont des brevets de marche se déroulant en groupe selon la formule Audax, sur route, chemin carrossable ou sentier.

La formule Audax se définit comme une épreuve de régularité, à allure imposée, conduite par des marcheurs expérimentés (capitaines de route), responsables de cette allure.

L'union des Audax français organise des épreuves Audax pédestres toutes distances. Elle contrôle et homologue toutes les épreuves Audax pédestres organisées par d'autres sociétés sur le territoire français et à l'étranger.

Les distances de ces brevets sont : 25, 50, 75, 100, 125, 150 et 200 kilomètres.

Conditions de déroulement des brevets

Un brevet Audax pédestre n'étant pas une course, ni une compétition, mais une épreuve de régularité et d'endurance, les participants doivent donc rester groupés dans la mesure du possible.

L'allure moyenne est maintenue entre chaque contrôle à 6 km/h. Les participants doivent se conformer strictement au code de la route et aux arrêtés en vigueur dans les communes traversées, en particulier, respecter les feux de signalisation et se montrer prudents vis-à-vis des autres usagers de la route.

Pour les brevets comportant une partie de parcours nocturne, les participants ont l'obligation de se munir d'un éclairage individuel et de tous moyens de signalisation fluorescents (conseillés également dans la journée en fonction des routes empruntées).

Si un marcheur ne peut présenter son matériel de signalisation au départ d'un brevet, l'organisateur devra lui refuser le départ.



Calendrier des marches Audax organisées par le [Raid Golfe du Morbihan](#)

- 29/11/2009 : 25 km à Séné
- 28/11/2010 : 25 et 50 km à Séné

Les marcheurs du **Raid Golfe du Morbihan** participent régulièrement aux brevets pédestres organisés en Bretagne, Pays de Loire et un peu partout en France pour les grandes distances (100km et plus).

[Voir nouveau calendrier jusqu'à fin 2010](#)

Marches Audax : vitesse stabilisée à 6 KM/H

Marches libres : pour les marcheurs, rapides et pour tous les autres, quels qu'ils soient (possible donc, en famille et avec des amis)

Raid/trail : pour coureurs et marcheurs, mais avec des distances à parcourir dans des délais impératifs.

Important : Pour nous permettre d'organiser des co-voiturages, indiquez-nous *dès maintenant* vos « envies », par mail de préférence.



Renseignements :

Yves Rabreau

y.rabreau@free.fr

02 51 74 67 43 sur la semaine

02 97 45 44 48 les w .e

ou 06 75 24 87 62

